TITRE :	Programme Nutrition Nord Canada
OBJET :	Santé, alimentation, sécurité alimentaire
PROPOSEUR(E) :	Earl Klyne, Chef, Première Nation de Seine River, Ont.
COPROPOSEUR(E) :	Arlen Dumas, Chef, Première Nation de Mathias Colomb (Pukatawagan), Man.
DÉCISION :	Résolution renvoyée devant le Comité exécutif de l'APN par les Chefs en assemblée le 16 décembre 2010. Adoptée par le Comité exécutif de l'APN dûment réuni le 20 janvier 2011.

ATTENDU QUE :

A. Le programme Nutrition Nord Canada (NNC) remplacera le programme Aliments-poste en avril 2011. Il a pour but de veiller à ce que des aliments sains soient plus accessibles et plus abordables pour les habitants des communautés isolées du Nord, par l'intermédiaire d'une subvention alimentaire distribuée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC);

B. Le programme NNC sera mis à la disposition des populations du Nord, y compris les Premières Nations et les Inuits habitant dans 77 communautés admissibles situées dans les provinces et territoires suivants : Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec et Terre-Neuve et Labrador;

C. Santé Canada (SC) jouera un rôle plus prépondérant dans le programme NNC en lançant des initiatives d'éducation nutritionnelle auprès des détaillants et des consommateurs des communautés en vue de favoriser l'adoption de bonnes habitudes alimentaires. Ces activités seront communautaires et pertinentes sur le plan culturel et elles permettront de diffuser des renseignements importants sur l'utilisation, la commercialisation et la préparation des aliments;

D. Le programme NNC sera doté d'un comité de supervision (AINC, SC et Transports Canada), et un conseil consultatif externe bénévole sera mis sur pied en vue d'améliorer la gouvernance du programme et de donner aux populations du Nord la possibilité de s'exprimer directement au sujet du NNC. Les membres ne sont pas représentatifs des régions;

E. L'élaboration du programme NNC semble s'inspirer seulement du rapport d'examen du programme Aliments-poste de Graham Dargo, et aucune consultation sur l'élaboration du nouveau programme n'a été organisée auprès des communautés des Premières Nations qui pourraient être concernées;

F. Divers intervenants, dont des représentants des Premières Nations et des Inuits, ont exprimé de nombreuses préoccupations à l'endroit du Comité permanent des affaires autochtones et du

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 20e jour de janvier 2011 à Ottawa (Ontario).

développement du Grand Nord de la Chambre des communes, dont les suivantes : l'absence de consultation sur le nouveau programme; l'absence de participation des Premières Nations à l'élaboration du nouveau programme qui est encore en cours d'examen dans le cadre de réunions ou d'audiences et qui devrait susciter d'autres préoccupations; l'absence de communications auprès des Premières Nations (concernant le changement de programme et la radiation de certaines communautés de la liste des communautés admissibles); la rapidité avec laquelle le programme a été mis sur pied; garantir la représentation proportionnelle des Premières Nations au sein du Conseil consultatif externe; les conditions dans lesquelles les aliments traditionnels seront subventionnés; une concurrence absente ou infime pour le transport des aliments jusqu'aux communautés éloignées du Nord.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Confèrent à l'APN le mandat de travailler avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) et Santé Canada (SC) afin que les Premières Nations soient proportionnellement représentées au sein du Conseil consultatif externe durant l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du programme Nutrition Nord Canada (NNC).
2. Confèrent à l'APN le mandat de s'assurer que les communautés des Premières Nations admissibles et non admissibles concernées par le programme soient pleinement mises au courant et renseignées sur le nouveau programme de subvention.
3. Confèrent à l'APN le mandat de travailler avec AINC et SC afin que l'APN joue un rôle plus important dans les activités de soutien et d'encouragement visant à mieux faire connaître et expliquer la façon d'avoir accès au programme de subvention alimentaire aux communautés.
4. Confèrent à l'APN le mandat d'entreprendre une analyse d'incidence dans les communautés des Premières Nations qui profiteront du programme NNC, celles qui sont éloignées mais qui ne sont pas admissibles et celles radiées de la liste des communautés admissibles.
5. Confèrent à l'APN le mandat de travailler avec AINC et SC afin de s'assurer qu'Old Crow, au Yukon, une communauté des Premières Nations accessible seulement en avion, garde la subvention de transport nécessaire pour assurer le trajet entre Whitehorse et Old Crow, ce qui permettrait aux membres de la communauté d'Old Crow d'acheter des aliments sains aux endroits de leur choix.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 20e jour de janvier 2011 à Ottawa (Ontario).

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL